



Newsletter FEADER

Vers le programme 2023 - 2027

Nous revoilà pour une nouvelle Newsletter FEADER !

La première programmation PDRM 2014-2020 (Programme de développement rural de Mayotte) touche bel et bien à sa fin en laissant la place au **PSN (Plan Stratégique National 2023-2027)** avec de nouveaux objectifs dans un cadre spécifique à notre territoire, et une volonté de mise en œuvre avec plus d'adaptation, de simplification et d'accompagnement.



Changement du dépôt de dossier :

Pour le PSN, un nouvel objectif est le « **zéro papier** ». Ainsi un nouvel outil de gestion nommé « **SAFRAN** » vous permettra de déposer directement vos projets en ligne. La DAAF vous accompagnera dans ce changement.

Nouvelle gouvernance :

Un comité local de saisi du PSN spécifique à Mayotte sera mis en place, avec une réunion d'installation prévue fin juin 2023.

Le plan stratégique National 2023-2027 continu de se construire avec vous !



- ⇒ Participation aux **ateliers thématiques** sur invitation des Services Instructeurs.
- ⇒ Depuis août 2022, vous pouvez faire remonter vos projets et vos besoins via la **fiche projet** sur le site de la DAAF : <https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/fiche-projet-a536.html>
- ⇒ Présentation et échanges sur l'outil **SAFRAN** avec les structures accompagnatrices.



Un atelier aura lieu prochainement sur la mesure 73.03 « investissement agricole non productif » anciennement appelée 4.4.1 « Plantons des haies »

Envoyez votre demande de participation à :

may-psn.daaf976@agriculture.gouv.fr

Rappel du programme 2014-2022



Point d'attention réglementaire du PDR 14-22:

⇒ Tous les projets financés par le FEADER ont une obligation de publicité européenne : voir le site de la DAAF

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/regles-de-publicite-pour-les-beneficiaires-d-operations-financees-au-titre-du-a499.html>

Présence des logos européens obligatoire:



⇒ Lors d'un dépôt d'une demande de paiement, la **date valable est celle de la réception du dernier dépôt**.

Attention, ce fonctionnement est différent de celui des dépôts de demande d'aide. La DAAF vous conseille un dépôt complet dès la première tentative, au risque de sortir des dates d'éligibilités de la demande de paiement.

Vous trouverez cette date fixée dans **l'article 2** de votre convention financière.

Calendrier

PDRM 2014-2022—CADRE GENERAL

Fin des opérations = DECEMBRE 2023

Fin des dépôts de paiements = JUIN 2024

PSN 2023-2027

Lancement du PSN France = JANVIER 2023

Lancement de sa déclinaison à Mayotte =

JUILLET 2023 à AVRIL 2024



Pour en savoir plus rendez-vous sur le site de la DAAF:

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/programmation-2023-2027-r177.html>

Contact : service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr

